

**Compte rendu synthétique de la réunion du Bureau du  
Syndicat mixte de gestion Parc naturel régional du Verdon  
du 17 décembre 2015 à Moustiers Sainte Marie**



**Membres présents :** Bernard CLAP : Trigance ; Annick BATTESTI : La Bastide ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon, Christiane PHILIBERT-BREZUN : Vinon sur Verdon ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Antoine FAURE : Aups ; Delphine BAGARRY : Conseil départemental 04 ; Magali STURMA CHAUVEAU : Rougon ; Jean-Paul GOLE : Castellane ; Charles-Antoine MORDELET : Aiguines

**1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Bureau du 12 novembre 2015 à Moustiers Ste Marie**

**2. Discussion et validation des objectifs du plan de gestion Valx-Félines 2016/2021**

Sur la base des nouvelles orientations pour Valx Félines définies au cours de l'année 2015, les membres du Bureau ont débattu sur les vocations du site et les objectifs qui en découlent pour les 6 prochaines années.

Ces éléments ont été préalablement présentés et discutés avec les usagers et les partenaires techniques en Comité de gestion Valx-Félines du 2 décembre. Le nouveau plan de gestion a été validé pour 2016/2021.

**3. Plan d'actions Espace valléen du Parc du Verdon : validation des plans d'actions 2016 / 2016-2018 et de la maquette financière 2016-2021**

Depuis le mois de mai 2015, le Parc du Verdon est engagé dans une candidature au programme interrégional Espace valléen issu de la politique de massif soutenue par l'Europe (FEDER), l'Etat (CIMA) et les Régions Rhône-Alpes et PACA.

Cette candidature dont la stratégie a été retenue en octobre dernier doit se concrétiser par le dépôt d'un plan d'actions chiffré, aux maîtrises d'ouvrage identifiées et priorisées. Le plan d'actions a été présenté en séance pour arbitrage et priorisation.

Les membres du bureau ont adopté le plan d'action et sa priorisation tel que présentés et débattus en séance.

**4. Avis sur un projet de consolidation de berges du Verdon en bordure du camping des Gorges du Verdon à Castellane**

Après présentation du projet et débats, les membres du Bureau émettent un avis réservé motivé par la nécessité de compléter le dossier par les éléments suivants :

- Analyse de l'impact sur les espaces de bon fonctionnement (prise en compte des impacts cumulés : le projet est dans la continuité d'enrochements existants, soit au total près de 100 m d'enrochement),
- Étude de différentes solutions techniques incluant des techniques plus douces (matelas gabions, gabions, protection mixte...),
- Application de la démarche « éviter-réduire-compenser » (identification des mesures permettant de réduire les impacts qui ne peuvent être évités, et en dernier lieu proposition de mesures de compensation, si nécessaire),
- Notice d'incidences Natura 2000 à compléter (voir deux dernières remarques).

**5. Projet de labellisation de l'Estoublaise en tant que « Rivière sauvage »**

Après présentation du projet et discussions, les membres du Bureau, sur le principe, ne s'opposent pas à la démarche de labellisation, mais demandent à solliciter l'avis écrit des communes concernées pour pouvoir déterminer ensuite les moyens qui pourraient être alloués au projet.

**6. Convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la régie d'aménagement du Parc et les communes de La Palud-sur-Verdon et d'Aiguines pour l'aménagement de deux belvédères dans les Gorges**

Les membres du bureau à l'unanimité ont approuvé cette convention permettant de définir la Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés, comme chef de file du projet d'aménagement des deux belvédères et définissant les modalités de coordination des différents maîtres d'ouvrages.

**7. Convention tripartite entre le PNR Verdon, la Société du Canal de Provence et les porteurs de projets, relatives à la contribution de la SCP aux investissements de traitement des eaux usées**

Les membres du Bureau à l'unanimité ont approuvé cette convention relative à l'installation de toilettes sèches et permettant à la commune de bénéficier d'une subvention de la part de la SCP.

**8. Avenant la convention de partenariat avec l'association Vélo Loisir Provence pour le développement du tourisme à Vélo**

Les membres du Bureau à l'unanimité ont approuvé un avenant à la convention permettant de dresser le bilan du partenariat 2013-2015 et de préparer la nouvelle convention 2016-2018 dans les meilleures conditions.

**9. Marché conception et réalisation d'un réseau radio dédié à la sécurité**

Les membres du Bureau à l'unanimité ont autorisé le Président à signer le marché avec l'entreprise AM COM, pour 56285,05 €TTC.

**10. Sollicitation de la dotation de l'Etat au titre de l'exercice 2016**

Les membres du Bureau ont approuvé à l'unanimité la sollicitation d'une dotation de l'Etat au budget 2016 pour 125 000 €.

**11. Dossiers de demande de subventions**

Les membres du Bureau ont approuvé les opérations et plans de financements suivants :

❖ **Volet Infrastructures Agro-écologiques du projet REGAIN**

Coût total TTC : 51 908 € → Région : 36 392,20 € // Fondation l'Occitane : 10 325 € // PNR Verdon : 5190,80 €

❖ **Animation de la démarche REGAIN**

Coût total TTC sur 3 ans : 56610 € → Agence de l'eau : 36795 € // Région : 8492 € // PNR Verdon : 11 323 €

❖ **Animation du plan de gestion de la rivière du moyen Verdon**

Coût total TTC sur 3 ans : 58750 € → Agence de l'eau : 38186 € // PNR Verdon : 20564 €

❖ **2<sup>nd</sup>e phase du suivi génétique de la population d'aprons du Rhône dans le Verdon**

Coût total TTC : 12 000 € → Agence de l'eau : 6 000 € // Région : 3 600 € // Etat : 2 400 €

❖ **Réalisation de suivis topographiques du lit du Verdon**

Coût total TTC : 35 000 € → Agence de l'Eau : 17 500 € // Région : 10 500 € // PNR Verdon : 7 000 €

❖ **Etude diagnostic du programme de restauration et d'entretien de la ripisylve des sous bassins de l'Artuby et du Jabron et réalisation d'une programmation 2017-2021 (Modification du plan de financement)**

Coût total TTC : 84 000 € : Agence de l'eau : 42 000 € // Région : 18 000 € // Département 83 (4,3 %) 3 600 € // PNR Verdon et communes ou interco (20 %) : 20 400 €

❖ **Formations des professionnels de l'eau vive du Verdon 2016-2017**

Coût total TTC sur 2 ans : 15 000 € → Région : 4 500 € // Agence de l'eau : 7 500 € // PNR Verdon : 3 000 €

12. **Approbation d'une convention de partenariat pour l'accueil d'un stagiaire avec la commune de Blieux : patrimoine et transition écologique**
13. **Adhésion et cotisation 2016 à la Fédération des parcs naturels régionaux de France pour un montant de 12900 €**
14. **Renouvellement de l'adhésion à « maisons paysannes de France » au titre de 2016 pour un cout de 75 €**
15. **Adhésion au Service Intercommunal d'Hygiène et Sécurité placé auprès du CDG 04**
16. **Remboursement de billets de transport à Mathilde Grange suite à l'annulation d'une réunion pour des besoins de service**

Pour affichage,  
Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales  
à Moustiers Sainte Marie, le 24 décembre 2015

Le Président,  
Bernard CLAP

